

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE PLENIERE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 24 septembre 2020 à 18 h 30 en séance ordinaire au siège de la CCVL à Vaugneray, sous la présidence de monsieur Daniel MALOSSE.

Date de convocation : 18 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 32 (*dont 3 pouvoirs*)

Etaient présents : M. JEAN - Mme GEREZ – M. MARTIN – Mme CHANTRAINE – M. BIANCHI - M. ROMIER – Mme FAYOLLE – M. JAUNEAU – Mme POUSSE – M. BAREILLE - M. JEANTET – Mme BERGER – Mme CHANCROGNE – M. TISSOT – Mme SPAHR – M. BOUCHARD – M. THIMONIER – Mme SABY – M. CLARON – Mme TISSOT – M. GINET – M. PALAIS – M. JULLIEN – Mme LANSON PEYRE DE FABREGUES – M. MALOSSE – Mme DUMORTIER – M. GILLET – Mme NELIAS – M. AIGLON

Absents excusés :

- M. BAILLY : Pouvoir donné à M. JEAN
- M. SERVANIN : Pouvoir donné à M. MALOSSE
- Mme DI FOLCO : Pouvoir donné à Mme BERGER
- M. MATHIEU

Secrétaire de séance : Mme BERGER

Procès-verbal de la séance plénière du 16 juillet 2020

Le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, **approuve** le procès-verbal de la séance plénière du 16 juillet 2020.

Points donnant lieu à délibération

1 – Election d'un secrétaire de séance

Le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **élit** madame Marie-Agnès BERGER comme secrétaire de séance.

2 - Budget principal : exercice 2020

-approbation de la décision modificative de crédits n° 2

En l'absence de monsieur Servanin, vice-président en charge des finances, monsieur le président présente la décision modificative de crédits n° 2 relative au budget principal soumise au vote du conseil de communauté.

En tant qu'EPCI à fiscalité propre, la CCVL perçoit différentes recettes émanant de taxes et notamment la TASCOM. Cette taxe est fonction de la surface commerciale de l'entreprise assujettie.

Aussi, le centre commercial Leclerc situé à Grézieu la Varenne est assujetti à la TASCOM : le produit de cette taxe est perçu par l'Etat, puis reversé à la CCVL. Or, il s'avère que le centre Leclerc a déclaré la surface relative à la station essence depuis plusieurs années, surface qui n'est pas assujettie à la TASCOM. Le centre Leclerc a donc adressé une demande de régularisation au centre des impôts à ce sujet, ce dernier a obtenu un remboursement de 146 463.58 € correspondant au montant trop versé depuis 3 ans.

Il conviendrait donc d'inscrire les crédits permettant un remboursement de la somme de 146 463,58 € au centre des impôts.

De plus, la CAF a adressé à la CCVL une régularisation concernant un trop perçu pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de l'année 2019 d'un montant de 3 070.71 €.

Enfin, il s'avère également nécessaire la revalorisation des budgets alloués aux travaux de l'EAJE « la Colombe » à Grézieu la Varenne et au projet de modernisation numérique sur le territoire de la CCVL.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-adopte la décision modificative de crédits n° 2 relative au budget principal, pour l'exercice 2020, comme suit :

Section de fonctionnement

Article	Chapitre	Libellé	Dépenses
673	67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-150 000,00
Total section dépenses			0

Section d'investissement

Article	Chapitre	Libellé	Dépenses
2135	0067	EAJE la Colombe à Grézieu la Varenne	12 550,00
2184	0038	Informatique	100 000,00
Total section dépenses			112 550,00

Article	Chapitre	Libellé	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-150 000,00
1641	16	Emprunt	262 550,00
Total section recettes			112 550,00

3 - Constitution des commissions thématiques de la CCVL

Monsieur le président indique aux conseillers communautaires que, suite aux élections municipales et communautaires, il conviendrait de créer plusieurs commissions thématiques communautaires réunissant à la fois des conseillers communautaires et des conseillers municipaux.

Il précise que les conseillers communautaires ont été contactés directement par les services de la CCVL ; en ce qui concerne les conseillers municipaux, la sollicitation a été indirecte car adressée aux Maires des communes.

Monsieur le président présente ensuite la liste des différents élus communautaires et municipaux ayant demandé à siéger au sein de ces commissions.

Monsieur le président ajoute qu'il serait opportun que les conseillers communautaires soient bien représentés au sein des commissions thématiques afin que les propositions présentées dans les thématiques de ces commissions puissent aboutir lors des conseils de communauté, organe décisionnel. Il conviendrait en effet que les membres des commissions soient présents autour de la table du conseil de communauté.

Madame Monia Fayolle et monsieur Claron interviennent pour expliquer le choix de leurs communes : Grézieu la Varenne et Thurins seront représentés par un adjoint au Maire, et non par un conseiller communautaire, au sein de certaines commissions communautaires.

Après information, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-décide de créer 12 commissions communautaires portant sur les thèmes ci-après :

- Aménagement de l'espace et politique du logement
- Développement économique, tourisme et emploi
- Agriculture et projet alimentaire territorial
- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Culture
- Voirie
- Sports et loisirs
- Transition énergétique / Environnement
- Communication
- Finances
- Festival Inter'Val d'Automne
- Informatique

-désigne les conseillers communautaires et les conseillers municipaux membres de chacune de ces commissions communautaires, comme suit :

● **ORIENTATIONS COMMUNAUTAIRES**

- **Président : Daniel MALOSSE (Vaugneray)**
- Vice-présidents :
 - Jean-Marc THIMONIER (Ste Consorce)
 - Bernard SERVANIN (Messimy)
 - Sébastien BOUCHARD (Pollionnay)

- Frédéric JEAN (Brindas)
- Patrick GINET (Thurins)
- Jean-Claude JAUNEAU (Grézieu la Varenne)
- Olivier AIGLON (Yzeron)
- Maires :
 - Bernard ROMIER (Grézieu la Varenne)
 - Marie-Agnès BERGER (Messimy)
 - Philippe TISSOT (Pollionnay)
 - Claude CLARON (Thurins)
 - Daniel JULLIEN (Vaugneray)
 - Agnès NELIAS (Yzeron)

● **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET POLITIQUE DU LOGEMENT**

Conseillers communautaires

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
- Jean-Marc THIMONIER (Ste Consorce)
- Daniel JULLIEN (Vaugneray)
- Béatrice DUMORTIER (Vaugneray)
- Marie-Agnès BERGER (Messimy)
- Catherine DI FOLCO (Messimy)
- Agnès NELIAS (Yzeron)
- Bernard ROMIER (Grézieu la Varenne)
- Hugues JEANTET (Grézieu la Varenne)
- Patrick BIANCHI (Brindas)
- Danielle GEREZ (Brindas)
- Claude CLARON (Thurins)
- Philippe TISSOT (Pollionnay)
- Frédéric JEAN (Brindas)

Conseillers municipaux

- Pierre GRATALOUP (Grézieu la Varenne)
- Fabienne TOURAIN (Grézieu la Varenne)
- Renée TORRES (Grézieu la Varenne)
- Isabelle CHRQUI DARFEUILLE (Brindas)
- Philippe GROSSIORD (Thurins)
- André BROTTE (Pollionnay)
- Eloïse REVOL (Pollionnay)
- Laetitia JOUSSE (Pollionnay)
- Aurore PERRON-TOMA (Pollionnay)
- Pascale GUERIN (Messimy)
- Gérard CURE (Messimy)
- Bernard CHAPIRON (Messimy)
- Valérie DEJOUR (Yzeron)
- Bertrand GAULE (Ste Consorce)
- Marie-Caroline GARCIN (Thurins)
- Carine BERNY (Vaugneray)
- Safi BOUKACEM (Vaugneray)
- Bernard BALESTIE (Brindas)
- Michel WEILL (Brindas)
- Jérôme LACOSTE-DEBRAY (Thurins)

● DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME ET EMPLOI

Conseillers communautaires

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
- Patrick GINET (Thurins)
- Anne CHANTRAINE (Brindas)
- Agnès NELIAS (Yzeron)
- Anne CHANCROGNE (Messimy)
- Marie-Agnès BERGER (Messimy)
- Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (Vaugneray)
- Patrick BIANCHI (Brindas)
- Jean-Marc THIMONIER (Ste Consorce)
- Jean-Marc PALAIS (Thurins)
- Bernard SERVANIN (Messimy)
- Laurence SPAHR (Pollionnay)
- Sébastien BOUCHARD (Pollionnay)

Conseillers municipaux

- Isabelle SEIGLE-FERRAND (Grézieu la Varenne)
- Marc ZIOLKOWSKI (Grézieu la Varenne)
- David VINCENT (Thurins)
- Marion BERARD (Thurins)
- Benoit DUVAL (Pollionnay)
- Jean-Jacques BOBICHON (Messimy)
- Eliane LE GUILLOU (Messimy)
- Jocelyne DAVIRON (Yzeron)
- Laure G'MEINER (Yzeron)
- Christian RULLIAT (Yzeron)
- Virginie BLUM (Yzeron)
- Bertrand GAULE (Ste Consorce)
- Vincent BRUN (Ste Consorce)
- Marie-Caroline GARCIN (Thurins)
- Sandrine ARNAUD (Vaugneray)
- Ghislaine FROMM (Vaugneray)
- Chantal ROCHE (Vaugneray)
- Matthieu VERPILLAT (Vaugneray)
- Gérard BICHONNIER (Brindas)
- Guillaume GIRAUD (Brindas)
- Michel WEILL (Brindas)

● AGRICULTURE ET PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Conseillers communautaires

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
- Jean-Claude JAUNEAU (Grézieu la Varenne)
- Anne CHANTRAINE (Brindas)
- Olivier AIGLON (Yzeron)
- Anne CHANCROGNE (Messimy)
- Rémi GILLET (Vaugneray)
- Daniel JULLIEN (Vaugneray)

- Catherine DI FOLCO (Messimy)
- Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (Vaugneray)
- Olivier BAREILLE (Grézieu la Varenne)
- Julie SABY (Ste Consorce)
- Philippe TISSOT (Pollionnay)

Conseillers municipaux

- Christel DECATOIRE (Grézieu la Varenne)
- Michel LAGIER (Grézieu la Varenne)
- Eric CHANTRE (Thurins)
- Danielle BLATH (Pollionnay)
- André BROTTE (Pollionnay)
- Jean-Jacques BOBICHON (Messimy)
- Cyrille PARRET (Messimy)
- Valérie DEJOUR (Yzeron)
- Fanny CHABRAN (Yzeron)
- Thibault GLEREAN (Yzeron)
- Charlotte PIERRAT (Ste Consorce)
- Serge FERRANDEZ (Ste Consorce)
- Marie-Caroline GARCIN (Thurins)
- Henri COQUARD (Vaugneray)
- Ghislaine FROMM (Vaugneray)
- Matthieu VERPILLAT (Vaugneray)
- Bernard BALESTIE (Brindas)
- Nathalie POIGNET (Brindas)
- Ludovic PICARD (Brindas)

• **PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE**

Conseillers communautaires

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
- Sébastien BOUCHARD (Pollionnay)
- Marion TISSOT (Thurins)
- Béatrice DUMORTIER (Vaugneray)
- Daniel JULLIEN (Vaugneray)
- Agnès NELIAS (Yzeron)
- Danielle GEREZ (Brindas)
- Julie SABY (Ste Consorce)

Conseillers municipaux

- Elodie RELING (Grézieu la Varenne)
- Nadine MAZZA (Grézieu la Varenne)
- Fabienne TOURAIN (Grézieu la Varenne)
- Anne-Marie MATHIEU (Grézieu la Varenne)
- Isabelle CHRQUI DARFEUILLE (Brindas)
- Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR (Thurins)
- Laurent BEAUPELLET (Pollionnay)
- Aurore PERRON-TOMA (Pollionnay)
- Anne-Marie ROZIER (Pollionnay)
- Marie-Agnès MUGNIER (Pollionnay)
- Aurélie GUTIERREZ (Pollionnay)

- Patricia VIAL (Messimy)
- Stéphanie LIMOSANI (Messimy)
- Virginie CHARAYRON (Messimy)
- Frédérique BARNOUD (Yzeron)
- Franck BAULAN (Ste Consorce)
- Sandrine ARNAUD (Vaugneray)
- Carine BERNY (Vaugneray)
- Aline DURAND (Vaugneray)
- Nathalie POIGNET (Brindas)
- Ludovic PICARD (Brindas)

- **CULTURE**

- **Conseillers communautaires**

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
 - Sébastien BOUCHARD (Pollionnay)
 - Patrick BIANCHI (Brindas)
 - Julie SABY (Ste Consorce)
 - Bernard SERVANIN (Messimy)
 - Marion TISSOT (Thurins)

- **Conseillers municipaux**

- Gilbert BERTRAND (Grézieu la Varenne)
 - Clément PERRIER (Grézieu la Varenne)
 - Laurent FOUGEROUX (Grézieu la Varenne)
 - Marion BERARD (Thurins)
 - Danielle BLATH (Pollionnay)
 - Marie-Agnès MUGNIER (Pollionnay)
 - Eliane LE GUILLOU (Messimy)
 - Jocelyne DAVIRON (Yzeron)
 - Thibault GLEREAN (Yzeron)
 - Laurence PAGNON (Ste Consorce)
 - Marylène CELLIER (Ste Consorce)
 - Chantal ROCHE (Vaugneray)
 - Geneviève HECTOR (Vaugneray)
 - Gerbert RAMBAUD (Vaugneray)
 - Martine LALAUZE (Brindas)
 - Sylvie PETER (Brindas)

- **VOIRIE**

- **Conseillers communautaires**

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
 - Sébastien BOUCHARD (Pollionnay)
 - Pierre MARTIN (Brindas)
 - Anne CHANTRAINE (Brindas)
 - Agnès NELIAS (Yzeron)
 - Marie-Agnès BERGER (Messimy)
 - Rémi GILLET (Vaugneray)
 - Jean-Marc THIMONIER (Ste Consorce)
 - Frédéric JEAN (Brindas)

Conseillers municipaux

- Jean-Claude CORBIN (Grézieu la Varenne)
- Emeric MOREL (Grézieu la Varenne)
- Christel DECATOIRE (Grézieu la Varenne)
- Clément PERRIER (Grézieu la Varenne)
- Isabelle CHRQUI DARFEUILLE (Brindas)
- Eric CHANTRE (Thurins)
- Benjamin METELLY (Pollionnay)
- Philippe BARTHOLUS (Pollionnay)
- Aurore PERRON-TOMA (Pollionnay)
- Jean-Pierre GOY (Pollionnay)
- Hélène DUGAS (Messimy)
- Gérard CURE (Messimy)
- Michel GAUJAC (Messimy)
- Bernard CHAPIRON (Messimy)
- Julien LIOT (Yzeron)
- Guy LHOPITAL (Yzeron)
- Bertrand GAULE (Ste Consorce)
- Vincent BRUN (Ste Consorce)
- Sandrine ARNAUD (Vaugneray)
- Safi BOUKACEM (Vaugneray)
- Henri COQUARD (Vaugneray)
- Ghislaine FROMM (Vaugneray)
- Guillaume GIRAUD (Brindas)
- Michel WEILL (Brindas)
- Laurent FERLET (Brindas)

• **SPORTS ET LOISIRS**

Conseillers communautaires

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
- Frédéric JEAN (Brindas)
- Pierre MARTIN (Brindas)
- Thierry BAILLY (Brindas)
- Patrick BIANCHI (Brindas)
- Anne-Virginie POUSSE (Grézieu la Varenne)
- Hugues JEANTET (Grézieu la Varenne)
- Monia FAYOLLE (Grézieu la Varenne)
- Jean-Marc PALAIS (Thurins)
- Agnès NELIAS (Yzeron)
- Jean-Marc THIMONIER (Ste Consorce)
- Philippe TISSOT (Pollionnay)

Conseillers municipaux

- Laurence MEUNIER (Grézieu la Varenne)
- Anne-Marie MATHIEU (Grézieu la Varenne)
- Patrick MARCHAND (Pollionnay)
- Benjamin METELLY (Pollionnay)
- Loïc BARBERAT (Pollionnay)
- Didier COQUARD (Pollionnay)

- Eloise REVOL (Pollionnay)
- Charlotte DREYSSAIRE (Messimy)
- Michel GAUJAC (Messimy)
- Thierry GRANJON (Messimy)
- Stéphanie LIMOSANI (Messimy)
- Fabrice FOURDIN (Yzeron)
- Vincent BRUN (Ste Consorce)
- Emmanuel VINCENT (Ste Consorce)
- Roland BADOIL (Vaugneray)
- Olivier DEROZARD (Vaugneray)
- Sylvie PETER (Brindas)
- Nathalie POIGNET (Brindas)
- Guillaume GIRAUD (Brindas)
- Nathalie GARNIER (Thurins)

• **TRANSITION ENERGETIQUE / ENVIRONNEMENT**

Conseillers communautaires

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
- Olivier AIGLON (Yzeron)
- Pierre MARTIN (Brindas)
- Anne CHANTRAINE (Brindas)
- Marie-Agnès BERGER (Messimy)
- Anne CHANCROGNE (Messimy)
- Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (Vaugneray)
- Olivier BAREILLE (Grézieu la Varenne)
- Julie SABY (Ste Consorce)
- Laurence SPAHR (Pollionnay)

Conseillers municipaux

- Emeric MOREL (Grézieu la Varenne)
- Jérôme LACOSTE-DEBRAY (Thurins)
- Marion BERARD (Thurins)
- Danielle BLATH (Pollionnay)
- Marie-Agnès MUGNIER (Pollionnay)
- Eloise REVOL (Pollionnay)
- Loïc BARBERAT (Pollionnay)
- Chloé CHARVIN (Pollionnay)
- Philippe REYMOND (Messimy)
- Fabrice FOURDIN (Yzeron)
- Laure G'MEINER (Yzeron)
- Guy LHOPITAL (Yzeron)
- Marylène CELLIER (Ste Consorce)
- Thomas RIGAUD (Ste Consorce)
- Roland BADOIL (Vaugneray)
- Carine BERNY (Vaugneray)
- Henri COQUARD (Vaugneray)
- Jean-Pierre NEMOZ (Vaugneray)
- Nathalie POIGNET (Brindas)
- Ludovic PICARD (Brindas)

● **COMMUNICATION**

Conseillers communautaires

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
- Olivier AIGLON (Yzeron)
- Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (Vaugneray)
- Patrick BIANCHI (Brindas)
- Monia FAYOLLE (Grézieu la Varenne)
- Laurence SPAHR (Pollionnay)

Conseillers municipaux

- Béatrice BOULANGE (Grézieu la Varenne)
- Didier COQUARD (Pollionnay)
- Patrick MARCHAND (Pollionnay)
- Jean-Jacques BOBICHON (Messimy)
- Fabien CAFFIER (Yzeron)
- Aline DURAND (Vaugneray)
- Nathalie POIGNET (Brindas)

● **FESTIVAL INTER'VAL D'AUTOMNE**

Conseillers communautaires

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
- Bernard SERVANIN (Messimy)
- Danielle GEREZ (Brindas)
- Olivier AIGLON (Yzeron)
- Anne CHANTRAINE (Brindas)
- Sébastien BOUCHARD (Pollionnay)

Conseillers municipaux

- Laurent FOUGEROUX (Grézieu la Varenne)
- Gilbert BERTRAND (Grézieu la Varenne)
- Renée TORRES (Grézieu la Varenne)
- Anne-Marie MATHIEU (Grézieu la Varenne)
- Elodie RELING (Grézieu la Varenne)
- Robert NICOLETTI (Grézieu la Varenne)
- Catherine PAILLAT (Thurins)
- Christine MORIN (Pollionnay)
- Laurent BEAUPELLET (Pollionnay)
- Patrick MARCHAND (Pollionnay)
- Stéphanie BOURGEOIS (Pollionnay)
- Eliane LE GUILLOU (Messimy)
- Michel GAUJAC (Messimy)
- Chantal RECOLLON (Yzeron)
- Jocelyne DAVIRON (Yzeron)
- Fabien CAFFIER (Yzeron)
- Christian RULLIAT (Yzeron)
- Marylène CELLIER (Ste Consorce)
- Geneviève HECTOR (Vaugneray)
- Matthieu VERPILLAT (Vaugneray)
- Sylvie PETER (Brindas)
- Martine LALAUZE (Brindas)

- Bernard LECOLLIER (Brindas)
- Nathalie POIGNET (Brindas)
- Laurent FERLET (Brindas)
- Gérard BICHONNIER (Brindas)
- Guillaume GIRAUD (Brindas)
- Chantal ROCHE (Vaugneray)
- Sylvie RAZY (Vaugneray)

- **INFORMATIQUE**

- **Conseillers communautaires**

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
 - Patrick GINET (Thurins)
 - Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (Vaugneray)
 - Sylvère MATHIEU (Vaugneray)
 - Agnès NELIAS (Yzeron)
 - Laurence SPAHR (Pollionnay)
 - Patrick BIANCHI (Brindas)
 - Monia FAYOLLE (Grézieu la Varenne)

- **Conseillers municipaux**

- Jacques MEILHON (Grézieu la Varenne)
 - Benoit DUVAL (Pollionnay)
 - Jean-Jacques BOBICHON (Messimy)
 - Fabien CAFFIER (Yzeron)
 - Emmanuel VINCENT (Ste Consorce)

- **FINANCES**

- **(conseillers communautaires)**

- Daniel MALOSSE (Vaugneray)
 - Bernard SERVANIN (Messimy)
 - Catherine DI FOLCO (Messimy)
 - Agnès NELIAS (Yzeron)
 - Patrick BIANCHI (Brindas)
 - Monia FAYOLLE (Grézieu la Varenne)
 - Olivier BAREILLE (Grézieu la Varenne)
 - Claude CLARON (Thurins)
 - Laurence SPAHR (Pollionnay)
 - Jean Marc THIMONIER (Sainte Consorce)
 - Sébastien BOUCHARD (Pollionnay)

Par ailleurs, monsieur le président indique qu'au sein des commissions, des groupes de travail thématiques pourront être créés ultérieurement.

Enfin, il rappelle que le 8 octobre 2020, une soirée de présentation du territoire sera organisée à la salle de spectacles « L'InterValle » à destination des élus communautaires et municipaux : il s'agit de présenter le territoire et ses enjeux en vue de l'élaboration du projet de mandat 2020-2026, l'objectif étant de finaliser ce document pour le débat d'orientations budgétaires en février 2021.

4 - Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Monsieur le président expose aux conseillers communautaires qu'en début de mandat, la CCVL doit constituer une nouvelle commission intercommunale des impôts directs locaux (CIID).

Il précise que la CIID est composée de 10 membres titulaires et de 10 membres suppléants choisis par la DGFIP parmi les noms d'une liste votée par le conseil de communauté qui doit comprendre 20 titulaires et 20 suppléants.

A effet de constituer cette liste de 20 titulaires et 20 suppléants domiciliés dans les communes de la CCVL, il a été demandé aux communes de bien vouloir proposer des membres potentiels pour leur commune.

A noter que les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve la liste des personnes proposées par les communes pour siéger au sein de la CIID, comme suit :

Commune	Titulaires	Suppléants
BRINDAS	Frédéric JEAN Thierry BAILLY Pierre MARTIN Michel WEILL	Eric GESBERT Bernard BALESTIE Nathalie POIGNET Julian GRANGEON
GREZIEU LA VARENNE	Isabelle SEIGLE-FERRAND Jacques FORAT Gérard CROYET Eliane BERTIN	Nathalie SIMON Nadine MAZZA Olivier BAREILLE Renée TORRES
MESSIMY	Marie-Agnès BERGER Bernard SERVANIN	Catherine DI FOLCO Jean-Jacques BOBICHON
POLLIONNAY	Eloïse REVOL Loïc BARBERAT	Laurence SPAHR Chloé CHARVIN
STE CONSORCE	Bertrand GAULÉ	Jean-Marc THIMONIER
THURINS	Claude CLARON David VINCENT	Patrick GINET Eric CHANTRE
VAUGNERAY	Safi BOUKACEM Edouard WILLEMIN Joao ROCHA Isabelle VIDAL	Gerbert RAMBAUD Danielle CHARVOLIN Christian NEUVILLE Henri COQUARD
YZERON	Jocelyne DAVIRON	Guy LHOPITAL

-autorise monsieur le président à transmettre cette liste à Monsieur le Directeur départemental/régional des Finances Publiques, en vue de la constitution de la CIID.

5 - Création de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose de prendre en compte l'accueil et l'accessibilité des bâtiments, des espaces publics et de la voirie à tous les habitants, quel que puisse être leur handicap permanent ou temporaire.

Il précise que conformément à la loi susvisée, une commission doit être créée dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants. Toutefois, lorsque ces communes font partie d'une intercommunalité de plus de 5 000 habitants disposant de la compétence « transports » ou « aménagement de l'espace », la commission d'accessibilité doit être créée au niveau intercommunal.

La commission est composée d'élus communautaires, de représentants des usagers des services publics et de représentants des personnes handicapées. Les membres de la commission sont désignés par arrêté du président de la Communauté en fonction de leurs liens et de leur engagement sur ces questions d'accessibilité et de prise en compte des personnes à mobilité réduite.

A noter que cette commission devra dresser, tous les ans, un état des lieux en matière de voirie, d'espaces publics, de service de transport et d'établissement recevant du public. Cet état des lieux annuel fera l'objet d'un rapport qui sera remis au Préfet.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-désigne les membres de la CCVL appelés à siéger au sein de cette commission intercommunale d'accessibilité pour la durée du mandat 2020/2026, comme suit :

Brindas	Pierre MARTIN	Danièle GEREZ
Grézieu la Varenne	Olivier BAREILLE	Jean-Claude CORBIN
Messimy	Marie-Agnès BERGER	Charlotte DREYSSAIRE
Pollionnay	Philippe TISSOT	Jean-Pierre GOY
Ste Consorce	Jean-Marc THIMONIER	Pascal DIDELET
Thurins	Marion TISSOT	Frédéric AUBERGER
Vaugneray	Daniel JULLIEN	Ghislaine FROMM / Edouard WILLEMIN
Yzeron	Agnès NELIAS	Jocelyne DAVIRON / Julien LIOT

6 - Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais : désignation des membres du conseil d'exploitation

Monsieur le président expose aux membres du bureau communautaire que, depuis sa création en 2010, la régie à autonomie financière « OTVL » est administrée par un conseil d'exploitation composé de 17 membres répartis en 2 collèges :

- Collège des élus : 9 représentants de la CCVL désignés par le conseil de communauté pour la durée du mandat,

- Collège des professionnels : 8 représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire couvert par l'office de tourisme ainsi que des personnalités qualifiées désignés par le conseil de communauté pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour une nouvelle durée de trois ans.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-désigne les membres suivants pour siéger au conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais :

Collège des élus représentant la CCVL (un par commune membre de la CCVL) :

Président du conseil d'exploitation : Daniel MALOSSE (en sa qualité de président de la CCVL)

Brindas	Anne CHANTRAINE
Grézieu la Varenne	Hugues JEANTET
Messimy	Bernard SERVANIN
Pollionnay	Philippe TISSOT
Ste Consorçe	Jean-Marc THIMONIER
Thurins	Patrick GINET
Vaugneray	Daniel JULLIEN
Yzeron	Olivier AIGLON

Collège des professionnels :

Nom et prénom	Organisme	Champs d'intervention	Commune
BESSEAS Fabienne	Le Bénitier aux oiseaux / L'arbre à Gîte et le Gîte aux Oiseaux	Produits du terroir et hébergement	Messimy
BOUGNOL Henri	Association L'Araire	Culture	Messimy
DUBOIS Catherine	Le Gîte des Vallons	Hébergement - Gîte	Vaugneray
FABRE Alain	Association « Les Amis du Vieux Brindas »	Culture	Brindas
MARIGNIER Danièle	La safranière des Monts du Lyonnais	Produits du terroir	Pollionnay
RATTON Violaine	Gîte en Chassagne	Hébergement - Gites / chambres d'hôtes	Thurins
SCHENCK Pascale	La Maison du Parc	Hébergement - chambre d'hôtes	Yzeron
THIEFFRY Gaétane	Le Plateau d'Yzeron	Activités	Yzeron

7 – Musée de la Blanchisserie de l'Ouest Lyonnais : désignation des représentants de la CCVL au sein de l'entente créée avec la commune de Craponne

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais est propriétaire d'un bâtiment d'environ 110 m² situé 20 route des Pierres Blanches à Grézieu-la-Varenne. Ce bâtiment se trouve lui-même dans l'enceinte d'un site d'une surface de 9921 m², comprenant une ancienne exploitation de blanchisserie artisanale, propriété de la commune de Grézieu la Varenne et mise à disposition de la CCVL dans le cadre de l'exercice de ses compétences, cet équipement global dénommé « Maison du Blanchisseur à Grézieu la Varenne » ayant été déclaré d'intérêt communautaire par la CCVL.

Le site dans son ensemble, incluant la collection d'objets de l'ancien propriétaire de l'exploitation (M. Allouis), était mis à disposition d'une association dénommée « La Maison du Blanchisseur et son musée » qui en assurait l'ouverture un dimanche par mois et organisait des animations pour des manifestations comme les journées européennes du patrimoine ou la nuit des musées.

La commune de Craponne disposait sur son territoire d'un lieu d'exposition et d'animation, dénommé « Musée de la Blanchisserie ». Ce local était loué par l'association du musée de la blanchisserie de Craponne et la commune participait financièrement en versant à l'association une subvention annuelle à hauteur du loyer. L'association en assurait l'ouverture et organisait des animations. A noter que l'association était, et demeure pour l'instant, propriétaire d'une collection d'objets retraçant l'histoire de la blanchisserie dans l'ouest lyonnais.

Dans le cadre de leur compétence respective en matière culturelle, la CCVL et la commune de Craponne se sont rapprochées en 2019 afin d'envisager une mutualisation de ces équipements dans un double objectif :

- assurer un meilleur rayonnement de ces deux collections représentatives de la blanchisserie sur le territoire de l'ouest lyonnais ;
- optimiser la gestion de ces deux musées dont les collections seraient désormais réunies en un seul lieu.

Il a été ainsi décidé que, suite aux travaux d'extension et de rénovation, le Musée de la Blanchisserie de l'Ouest lyonnais accueillerait les collections présentées auparavant dans les deux musées précités et serait géré directement par la CCVL à compter de sa réouverture qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2020.

Monsieur le président propose de désigner les nouveaux représentants de l'entente, créée entre la CCVL et la commune de Craponne en 2019, suite à l'installation des nouveaux élus de la commune de Grézieu la Varenne et la CCVL.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-désigne les représentants de la CCVL pour siéger au sein de l'entente créée avec la commune de Craponne, comme suit :

- Membres titulaires :
 - Daniel MALOSSE
 - Sébastien BOUCHARD
 - Bernard ROMIER

- Membres suppléants :
 - Gilbert BERTRAND
 - Monia FAYOLLE
 - Daniel JULLIEN

8 – Programme Local de l’Habitat (PLH) 2020-2025

- **approbation d’une garantie d’emprunt à l’OPAC DU RHONE pour une opération à Grézieu-la-Varenne (route Neuve du Col de la Luère)**
- **approbation d’une garantie d’emprunt à l’Association de la Roche pour une opération à Yzeron (lieu-dit le Parc)**
- **autorisation au président de signer tous actes y afférents**

Monsieur le président donne la parole à monsieur Thimonier, vice-président en charge du PLH, qui indique aux conseillers communautaires que l’OPAC DU RHONE a procédé à l’acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux (10 PLUS et 5 PLAI) destinés à une résidence pour personnes âgées autonomes à Grézieu-la-Varenne. L’OPAC DU RHONE a souscrit, pour cette opération, un prêt de 1 532 575,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et a sollicité de la CCVL une garantie d’emprunt à hauteur de 25 %, soit un montant de 383 143,75 €, la commune de Grézieu-la-Varenne et le Département du Rhône garantissant respectivement à hauteur de 25 % et 50 % du montant de l’emprunt.

Monsieur Thimonier précise que la commune de Grézieu la Varenne a déjà délibéré sur ce dossier.

Après présentation du dossier, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve la garantie d’emprunt à accorder à l’OPAC DU RHONE, pour une opération située Route Neuve du Col de la Luère à Grézieu la Varenne, suivant les conditions décrites ci-après :

Article 1 : *L’assemblée délibérante de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLONS DU LYONNAIS accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d’un prêt d’un montant total de 1 532 575,00 euros souscrit par l’emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 102117 constitué de 4 lignes du prêt.*

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : *La garantie est apportée aux conditions suivantes :*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu’au complet remboursement de celui-ci et porte sur l’ensemble des sommes contractuellement dues par l’emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d’exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : *Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.*

-autorise monsieur le président à signer tous actes afférents à cette garantie d'emprunt avec l'OPAC DU RHONE.

Pour la seconde opération soumise au vote du conseil, monsieur Thimonier indique aux conseillers communautaires que le contexte est différent : il s'agit d'une opération portée par une association et non par un bailleur social.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Association de la Roche a repris en gestion la résidence l'Yzeron, foyer de vie de 51 places à destination de personnes handicapées psychiques. Actuellement, l'association est locataire auprès d'un bailleur privé d'un bâtiment inadapté à l'accueil de personnes en situation de handicap psychique (accessibilité, surfaces des logements, surfaces des lieux communs, sécurité...). Par conséquent, l'association, en accord avec le département du Rhône, a décidé de ne pas renouveler le bail arrivant à échéance le 30 septembre 2022 et d'acquérir par le biais d'une VEFA un nouveau bâtiment. Pour cette opération, l'association doit souscrire un prêt de 8 475 014,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après validation du Plan Pluriannuel d'Investissement, le département du Rhône s'étant engagé à garantir cette opération de 51 PLS à hauteur de 85 % du montant de l'emprunt, l'association a sollicité auprès de la CCVL une garantie à hauteur de 15 %, soit un montant de 1 271 252,10 €.

La CCVL ayant sollicité la constitution d'une sûreté en contrepartie de cette garantie d'emprunt, l'association a fourni une délibération authentique de son conseil d'administration en date du 21/09/2020 s'engageant devant notaire à consentir à la CCVL une promesse d'hypothèque sur les droits réels à naître à l'issue de l'opération pour les 15 % garantis par la CCVL, les 85 % restants étant consentis au profit du département du Rhône.

Madame Spahr s'interroge sur le montant total des garanties d'emprunt accordées par la CCVL dans le cadre du PLH communautaire.

Monsieur Thimonier précise que s'agissant de logements locatifs sociaux, la loi ne plafonne pas l'intervention de la communauté de communes.

Madame Spahr est consciente que l'Etat ne plafonne pas ces garanties dès lors qu'il s'agit de logements sociaux ; l'Etat encourage les EPCI à garantir les opérations des bailleurs mais ces interventions ne sont pas sans risque.

Monsieur le président indique qu'effectivement il y a toujours des risques à garantir des opérations, mais parfois la prise de risque est nécessaire comme en l'espèce. C'est la première fois que la CCVL accorde une garantie d'emprunt à une association.

Monsieur Claron ajoute que ces interrogations sont également partagées par les communes ; il pense toutefois que l'Etat ne laisserait pas tomber les collectivités locales en cas de problème.

Monsieur Jullien précise que le Département, dans le cadre de son règlement d'attribution de garanties d'emprunts, demande une promesse d'hypothèque au bénéficiaire de cette garantie.

Monsieur Thimonier ajoute que la CCVL a demandé à bénéficier de la même sûreté que le Département pour garantir l'opération soumise au vote du conseil de communauté.

Après présentation, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve la garantie d'emprunt à accorder à l'ASSOCIATION DE LA ROCHE, pour une opération située à Yzeron, suivant les conditions décrites ci-après :

Article 1 : *L'assemblée délibérante de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLONS DU LYONNAIS accorde sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 475 014,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 113984 constitué de 2 lignes du prêt.*

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : *La garantie est apportée aux conditions suivantes :*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : *Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.*

-autorise monsieur le président à signer tous actes afférents à cette garantie d'emprunt avec l'ASSOCIATION DE LA ROCHE.

9 - Travaux de voirie : rénovation de chaussées 2020/2023

- **approbation de l'accord-cadre mono attributaire à bons de commande à conclure avec ROGER MARTIN RHÔNE ALPES**
- **autorisation au président de le signer**

Monsieur le président donne la parole à monsieur Bouchard, vice-président en charge de la voirie, qui indique que, chaque année, la CCVL réalise des travaux de rénovation de chaussées consistant en la réalisation d'une couche de roulement sur des voiries d'intérêt communautaire.

Le marché précédent étant arrivé à expiration, la CCVL a ouvert une nouvelle consultation pour les années 2020 à 2023.

Au vu des offres reçues et après analyse, il indique qu'il conviendrait maintenant de conclure un marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande à conclure avec l'entreprise ROGER MARTIN RHÔNE ALPES, aux conditions suivantes :

- montant minimum annuel : 250 000 € HT
- montant maximum annuel : 550 000 € HT
- durée : 3 ans
- date d'effet : à compter de la notification

-autorise monsieur le président à le signer,

-dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

10 - Extension et réhabilitation de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray

- **approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 2 à conclure avec FONT TP**
- **approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 3 à conclure avec LACHANA**
- **approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 4.1 à conclure avec SOCAM**
- **approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 15 à conclure avec HERVE THERMIQUE**
- **approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 19 à conclure avec BC INOXEO**
- **autorisation au président de les signer**

Monsieur le président expose aux conseillers communautaires que la CCVL a confié différents marchés de travaux à des entreprises spécialisées dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray.

Il indique qu'en cours de chantier, il s'avère nécessaire de prendre en compte des modifications par voie d'avenants sur les lots n° 2 – 3 – 4.1 – 15 et 19.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve les avenants n° 1 aux marchés de travaux à conclure avec les entreprises suivantes, selon détail ci-après :

N° du lot	Intitulé du lot	Nom de l'attributaire	Montant HT du marché initial	Montant HT de l'avenant	Montant HT du marché après avenant
2	Terrassement - VRD	FONT TP	256 285,78€	+ 3 052,00 €	259 337,78€
3	Gros œuvre	LACHANA	1 199 532,81€	+ 45 663,96€	1 245 196,77€

4.1	Charpente métallique	SOCAM	301 925,00€	- 8 510,00€	293 415,00€
15	Chauffage - Ventilation	HERVE THERMIQUE	695 425,00€	+ 15 148,00€	710 573,00€
19	Bassins inox	BC INOXEO	483 712,00€	+ 7 320,00€	491 032,00€

-autorise monsieur le président à les signer,

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Monsieur Jullien s'interroge sur le délai de réalisation du chantier. Monsieur le président répond que le nouveau planning a fait l'objet d'un ordre de service envoyé aux entreprises par le maître d'œuvre ; il prévoit une fin de chantier à l'été 2021. La piscine pourra ainsi rouvrir pour accueillir les scolaires et les clubs fin septembre / début octobre 2021.

11 – Extension et réhabilitation du Musée de la Blanchisserie de l'Ouest Lyonnais à Grézieu

- **approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 1 à conclure avec EVMO**
- **approbation de l'avenant n° 3 au lot n° 2 à conclure avec LCA**
- **approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 5 à conclure avec AB FACADES**
- **approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 6 à conclure avec SC ALU**
- **approbation de l'avenant n° 3 au lot n° 7 à conclure avec CSL**
- **approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 8 à conclure avec LARDY**
- **approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 11 à conclure avec DUBOST RECORBET**
- **autorisation au président de les signer**

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires que la CCVL a décidé antérieurement de procéder à l'extension et à la réhabilitation du musée de la Blanchisserie de l'Ouest lyonnais situé à Grézieu la Varenne, ce musée devant regrouper les collections de la Maison du Blanchisseur et du musée de la Blanchisserie situé à Craponne. A cet effet, différents marchés de travaux ont été conclus en 2019.

Or, certains travaux modificatifs s'étant avérés nécessaires en cours de chantier pour certains lots, il convient de les prendre en compte par voie d'avenants.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve les avenants aux marchés de travaux à conclure avec différentes entreprises, suivant détail ci-après :

N° du lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant initial du marché (y compris avenant(s) antérieur(s)) en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Montant total après avenant(s) en € HT
1	Terrassements-VRD	SAS ESPACES VERTS DES MONTS D'OR	115 889,90	+ 1 348,80	117 238,70
2	Démolition-Gros œuvre	SCOP LA CONSTRUCTION ARBRESLOISE	99 777,12	+ 550,00	100 327,12

5	Enduits de façades	AB FACADES	42 860,50	+ 2 631,75	45 492,25
6	Menuiseries extérieures aluminium – occultations	SARL SC ALU	50 249,00	+ 2 355,00	52 604,00
7	Métallerie / Serrurerie / Ferronnerie	SAS CSL	13 813,70	+ 375,00	14 188,70
8	Plâtrerie – faux plafonds – peinture	LARDY SAS	41 878,80	+ 2 491,40	44 370,20
11	Chauffage – plomberie - ventilation	DUBOST RECORBET SAS	34 807,87	+ 812,00	35 619,87

-autorise monsieur le président à les signer,

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Monsieur Bouchard précise que la fin du chantier est prochaine mais des travaux restent à réaliser (levée des réserves) qui devraient se poursuivre en décembre. L'équipement devrait ouvrir en janvier et son inauguration pourrait être reportée au printemps.

Madame Saby demande quelle est l'incidence financière du Covid sur les marchés conclus par la CCVL.

Monsieur le président répond que l'incidence financière est différente selon que les marchés étaient en cours au moment du confinement ou qu'ils ont démarré postérieurement.

Monsieur Jullien ajoute que les augmentations générées par le Covid se feront ressentir certainement plus tard, notamment au moment de la révision des prix, y compris pour les marchés de maîtrise d'œuvre.

12- Parc d'activités économiques communautaire « Les Andrés » à Brindas

- **approbation de promesses unilatérales de vente**
- **autorisation au président de les signer**

Monsieur le président rappelle que la CCVL a décidé antérieurement de l'extension du PAE « Les Andrés » à Brindas. Les travaux d'aménagement étant en cours et la division en lots étant arrêtée, la CCVL a examiné les candidatures des éventuels acquéreurs.

Compte tenu des critères déterminés pour la vente des lots, différents acquéreurs peuvent être retenus pour l'acquisition des lots n° 4-6-8-15-17-19-20-29-30 situés sur ce PAE. Il est donc proposé, suite à la demande des acquéreurs des lots retenus, que la CCVL approuve des promesses unilatérales de vente avec chacun d'entre eux.

Monsieur Ginet, vice-président en charge du développement économique, ajoute qu'un travail important est réalisé en amont par les services de la CCVL pour faire une première sélection des candidats à l'acquisition de parcelles sur les PAE. Il s'agit d'éviter une

concurrence exacerbée entre entreprises du même secteur d'activités ou encore que des restaurants s'installent au sein des PAE au lieu de s'installer dans les centres bourgs. C'est ensuite la commission développement économique qui donne un avis circonstancié sur l'attribution des lots aux entreprises choisies.

Monsieur Jean intervient, en qualité de Maire de Brindas, pour se réjouir de l'avancement de la réalisation d'extension du PAE « Les Andrés ». Il précise que deux des acquéreurs des lots soumis au vote ce jour sont des entreprises de Brindas qui ont besoin de se développer. De plus, Monsieur Jean précise que monsieur Bailly, conseiller communautaire absent lui ayant remis un pouvoir, étant acquéreur d'un lot, ne prendra pas part au vote de la délibération relative au lot n° 6.

Après exposé, le conseil de communauté,

- par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve les promesses unilatérales de vente suivant détail indiqué dans le tableau ci-dessous pour les lots n° 4-8-15-17-19-20-29-30,

- par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, monsieur Bailly ne prenant pas part au vote,

-approuve la promesse unilatérale de vente suivant détail indiqué dans le tableau ci-dessous pour le lot n° 6,

N° lot	Surface totale cédée m ²	Droit à construire m ²	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT	TVA SUR MARGE			Prix TTC	Signataire de l'acte
					Prix d'achat par la CCVL (12€/m ²)	Marge brute (Prix de vente-prix d'achat)	Montant TVA (20% de la marge brute)		
4	3 277	7 482	78 €	255 606 €	39 324,00 €	216 282,00 €	43 256,40 €	298 862,40 €	Eric PUY avec clause de substitution
6	1 867	4 254	78 €	145 626 €	22 404,00 €	123 222,00 €	24 644,40 €	170 270,40 €	Thierry BAILLY pour la la SCI les Offices
8	1 860	4 243	78 €	145 080 €	22 320,00 €	122 760,00 €	24 552,00 €	169 632,00 €	SARL MJM Investissements (Les Aiguillons - Vaugneray 69670)
15	2 132	4 904	78 €	166 296 €	25 584,00 €	140 712,00 €	28 142,40 €	194 438,40 €	VIDAL Jean-Luc avec clause de substitution
17	1 114	2 543	78 €	86 892 €	13 368,00 €	73 524,00 €	14 704,80 €	101 596,80 €	Thierry Gord avec clause de substitution
19	1 000	2 281	78 €	78 000 €	12 000,00 €	66 000,00 €	13 200,00 €	91 200,00 €	CLEMENT Gilles avec clause de substitution ou SCI
20	1 000	2 281	78 €	78 000 €	12 000,00 €	66 000,00 €	13 200,00 €	91 200,00 €	DELORME Franck avec clause de substitution
29	1 000	2 281	78 €	78 000 €	12 000,00 €	66 000,00 €	13 200,00 €	91 200,00 €	Mr Touijer Mourad et Mme Ouazou Amal avec clause de substitution
30	1 000	2 281	78 €	78 000 €	12 000,00 €	66 000,00 €	13 200,00 €	91 200,00 €	SUCHET Cyril avec clause de substitution

-autorise monsieur le président à les signer ainsi que tous actes y afférent.

13 – Exploitation du centre de loisirs « Ebulisphère »

- **approbation de l'avenant n° 2 à la délégation de service public à conclure avec la MJC de Vaugneray**
- **autorisation au président de le signer**

Monsieur le président donne la parole à monsieur Bouchard, vice-président en charge de la petite enfance et de la jeunesse, qui rappelle aux conseillers communautaires que le centre de loisirs « Ebulisphère » situé à Vaugneray disposait initialement d'un agrément pour accueillir, dans ses locaux, 60 enfants de 3 à 6 ans et 108 enfants de 6 à 12 ans les mercredis hors vacances scolaires, les enfants accueillis venant de l'ensemble du territoire de la CCVL.

La croissance démographique du territoire de ces dernières années et le retour à la semaine d'école de quatre jours ont entraîné une forte augmentation de la demande d'inscription pour l'accueil du mercredi. Pour répondre aux besoins de la population, il a été convenu avec le délégataire d'ouvrir 38 places d'accueil supplémentaires à Brindas du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020.

La CCVL entend aujourd'hui prolonger cette expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021. Aussi, d'un commun accord avec la MJC de Vaugneray, il a été décidé que la délégation de service public prenne fin à cette même date.

Il indique qu'il conviendrait donc de prendre en compte ces modifications à la convention initiale de délégation de service public par voie d'avenant, tel que détaillé ci-après :

- ouverture de 38 places d'accueil supplémentaires au centre de loisirs « Ebulisphère » pour les mercredis hors vacances scolaires, au sein de l'école primaire de Brindas mise à disposition par la commune pour les besoins du service du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- fin de la délégation de service public fixée au 31 décembre 2021.

Monsieur Bouchard indique que le montant global de la délégation de service public et sa ventilation annuelle demeurent ceux indiqués dans l'avenant n° 1.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public à conclure avec la MJC de Vaugneray, prenant en compte :

- l'ouverture de 38 places d'accueil supplémentaires au centre de loisirs « Ebulisphère » pour les mercredis hors vacances scolaires, au sein de l'école primaire de Brindas mise à disposition par la commune pour les besoins du service du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- la fin de la délégation de service public fixée au 31 décembre 2021.

-précise qu'il n'y a pas d'incidence financière,

-autorise monsieur le président à le signer,

-dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

14 - Exploitation du centre de loisirs TYM

- **approbation de l'avenant n° 2 au marché de services conclu avec la MPT de Thurins**
- **autorisation au président de le signer**

Monsieur le président donne la parole à monsieur Bouchard, vice-président en charge de la petite enfance et de la jeunesse, qui rappelle aux conseillers communautaires que la CCVL a conclu un marché de services avec la MPT de Thurins en décembre 2017 pour l'exploitation du centre de loisirs TYM pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour un montant annuel de 58 000 €.

Le cahier des charges du marché (article 11.2.1) dispose qu'en fonction du compte de résultat transmis chaque année par l'exploitant, et en cas de résultat positif ou négatif, un avenant au marché est conclu.

Au vu du compte de résultat présenté par la MPT de Thurins pour l'année 2019, faisant apparaître un excédent de 5 402,04 €, il convient de conclure un avenant visant à rembourser ce trop-perçu à la CCVL.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve l'avenant n° 2 à conclure entre la CCVL et la MPT de Thurins, permettant de rembourser à la CCVL la somme de 5 402,04 € correspondant à l'excédent de l'exercice 2019,

-autorise monsieur le président à le signer.

15 - Exploitation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) communautaires

- **approbation de l'avenant n° 3 au marché de gestion à conclure avec ALFA 3 A (1 lot)**
- **approbation des avenants n° 4 au marché de gestion à conclure avec AGDS (3 lots)**
- **autorisation au président de les signer**

Monsieur le président donne la parole à monsieur Bouchard, vice-président en charge de la petite enfance, qui rappelle aux conseillers communautaires que la CCVL a conclu antérieurement des marchés de services avec deux prestataires, ALFA 3 A et AGDS pour la gestion des 4 établissements d'accueil du jeune enfant situés sur le territoire communautaire.

Le cahier des charges du marché dispose qu'en fonction du compte de résultat transmis chaque année par l'exploitant, et en cas de résultat positif ou négatif, un avenant au marché sera conclu.

Monsieur Bouchard présente ensuite les différents avenants soumis au vote du conseil de communauté.

Après présentation des avenants, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve l'avenant n° 3 à conclure entre ALFA 3A et la CCVL prévoyant le remboursement par ALFA 3A à la CCVL de la somme de 28 322,01 €, pour l'EAJE « la Colombe » situé à Grézieu la Varenne,

-approuve l'avenant n° 4 à conclure avec AGDS prévoyant le remboursement par AGDS à la CCVL de la somme de 22 676,21 €, pour l'EAJE « Au Brind'Enfants » situé à Brindas,

-approuve l'avenant n° 4 à conclure avec AGDS qui prévoit le remboursement par AGDS à la CCVL de la somme de 12 851,02 €, pour l'EAJE « La Chaussonnière » à Messimy,

-approuve l'avenant n° 4 à conclure avec AGDS qui prévoit le remboursement par AGDS à la CCVL de la somme de 18 555,97 €, pour l'EAJE « Le Petit Prince et la Rose » à Ste Consorce,

-autorise monsieur le président à les signer.

16 - Exploitation de relais assistants maternels à Vaugneray et soutien à la parentalité

- **approbation de l'avenant n° 1 à conclure avec la MPE des Vallons du Lyonnais à Vaugneray**
- **autorisation au président de le signer**

Monsieur le président donne la parole à monsieur Bouchard, vice-président en charge de la petite enfance, qui rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, la CCVL a confié la gestion du RAM « Le Monde de Zébulon » à Vaugneray, du RAM Itinérant « Val Petite Enfance » et les actions de soutien à la parentalité à la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray.

Il expose les prix arrêtés pour l'année 2019 :

- Lot 2 « Le Monde de Zébulon » : 55 325,60 €
- Lot 3 « Val Petite Enfance » : 31 650,00 €
- Lot 4 « La Farandole des Vallons » - actions de soutien à la parentalité : 13 399,20 €.

Le cahier des charges de chaque marché (article 11.1.1 pour les lots 2 et 3, et article 9.1.1 pour le lot 4) dispose qu'en fonction du compte de résultat transmis chaque année par l'exploitant, et en cas de résultat positif ou négatif, un avenant au marché sera conclu.

Or, les comptes de résultats présentés par la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray font apparaître les résultats suivants :

- Lot 2 « Le Monde de Zébulon » : déficit de 2 472,96 €
- Lot 3 « Val Petite Enfance » : excédent de 2 376,77 €
- Lot 4 « Actions de soutien à la parentalité » : excédent de 4 613,42 €.

L'ensemble représente donc un trop perçu total de 4 517,23 € que le prestataire s'engage à rembourser à la CCVL, au titre de l'année 2019, dès signature du présent avenant.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve l'avenant n° 1 à conclure entre la CCVL et la MPEVL à Vaugneray permettant le reversement par le prestataire à la CCVL de la somme de 4 517,23 €, au titre de l'année 2019,

-autorise monsieur le président à le signer.

17 - Exploitation du relais assistants maternels à Messimy

- **approbation de l'avenant n° 1 à conclure avec la MPE des Vallons du Lyonnais à Messimy**
- **autorisation au président de le signer**

Monsieur le président donne la parole à monsieur Bouchard, vice-président en charge de la petite enfance, qui rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, la CCVL a confié la gestion du RAM « Les P'tits Pouces » à Messimy à la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Messimy et précise que le prix pour l'année 2019 avait été fixé à 50 680 €.

Le cahier des charges du marché (article 11.1.1) dispose qu'en fonction du compte de résultat transmis chaque année par l'exploitant, et en cas de résultat positif ou négatif, un avenant au marché sera conclu.

Or, le compte de résultat présenté par la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Messimy fait apparaître un excédent de 1 596,43 € que le prestataire s'engage à rembourser à la CCVL, au titre de l'année 2019, dès signature de l'avenant.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve l'avenant n° 1 à conclure entre la CCVL et la MPEVL à Messimy permettant le reversement par le prestataire à la CCVL de la somme de 1 596,43 €, au titre de l'année 2019,

-autorise monsieur le président à le signer.

18 - Projet de sécurisation en eau d'irrigation des Vallons du Lyonnais

- **approbation d'une servitude au profit de l'ASA de Messimy Soucieu**
- **autorisation au président de la signer**

Monsieur le président indique aux conseillers communautaires que la CCVL est propriétaire des parcelles cadastrées A 82 et A 84 situées lieu-dit « Le Grand Michon » à Vaugneray. La parcelle cadastrée A 82 accueille la salle de spectacles L'InterValle et la parcelle cadastrée A84 fait l'objet d'un bail rural conclu avec monsieur Jean-Marc Couturier pour une durée de 15 ans à compter du 1^e juin 2006.

Suite à des sécheresses récurrentes qui fragilisent les productions agricoles des Vallons du Lyonnais, un projet de sécurisation en eau d'irrigation est né. Celui-ci nécessite la création de nouveaux ouvrages.

La CCVL a été sollicitée afin d'autoriser l'implantation du nouveau réseau d'irrigation sous les parcelles susmentionnées.

Afin de permettre à l'ASA de Messimy - Soucieu (en collaboration avec le Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône et l'ASA de Chaponost-Brindas) de réaliser ces travaux, il conviendrait que la CCVL lui consente une servitude sur les parcelles dont elle est propriétaire.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve la constitution d'une servitude au profit de l'ASA de Messimy - Soucieu sur les parcelles A 82 et A 84 appartenant à la CCVL,

-autorise monsieur le président à signer tous actes y afférent.

Monsieur Jullien précise que ce projet est porté par le SMAHR qui est tenu de faire preuve de crédibilité auprès de ses financeurs éventuels en leur présentant les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet. Cette extension du réseau d'irrigation est nécessaire pour répondre aux sécheresses répétées de ces dernières années qui compliquent la tâche des agriculteurs et nuisent à leur exploitation. La réalisation de ce projet, bien que nécessaire, n'est toutefois pas encore certaine, du fait de l'absence de certitudes concernant son financement. Madame Dindar est venue sur le territoire échanger avec les porteurs de projet. Des signaux positifs sont attendus au cours des prochaines semaines.

19- Services de la CCVL

- **création d'un poste de chargé(e) de mission « Transition énergétique » (cat. A)**
- **ouverture du poste de responsable de voirie (cat. B) au recrutement de contractuels**
- **modification du tableau des effectifs**
- **RIFSEEP : modification de la délibération n° 141/2017 du 7/12/2017**

Monsieur le président expose aux conseillers communautaires que la CCVL souhaite créer un poste de chargé(e) de mission Transition Energétique au sein de la direction des services techniques qui aura en charge de mettre en œuvre la politique de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais en matière de transition énergétique.

Il indique que les missions du chargé(e) de transition énergétique seront les suivantes :

- accompagner la mise en œuvre opérationnelle de projets en faveur de la transition énergétique, notamment dans le cadre du PCAET réalisé à l'échelle de l'ouest lyonnais ;
- initier, promouvoir et assurer le suivi des actions traduisant la politique de la CCVL en matière de transition énergétique dans les champs de compétence de la collectivité ;
- initier, animer et entretenir un réseau d'acteurs permettant à la CCVL de déployer ses actions ;
- valoriser et promouvoir la politique de la CCVL en matière de transition énergétique ;
- préparer, animer et suivre les commissions Transition énergétique ainsi que les groupes de travail spécifiques créés à effet de mettre en œuvre des projets ;
- effectuer la veille des informations et financements visant à promouvoir la transition énergétique.

Monsieur Jullien demande que le poste soit également ouvert en catégorie B, soulignant notamment que ce type d'emploi nécessite de la motivation davantage que des diplômes.

Madame Cambon quant à elle s'interroge sur la filière de recrutement. Pourquoi ne pas publier une vacance de poste également dans la filière technique ?

Monsieur le président prend en compte les deux remarques et propose que le poste soit ouvert aux attachés (A filière administrative) et aux rédacteurs ou techniciens (B filière Administrative et Technique).

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-décide de créer un poste de chargé de mission « Transition énergétique », ouvert aux cadres d'emplois d'attaché territorial (A), ou technicien (B) ou rédacteur (B),

-décide de modifier en conséquence le tableau actuel des effectifs de la CCVL,

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020, chapitre 012.

Monsieur le président expose aux conseillers communautaires que le tableau des effectifs de la CCVL, modifié par la délibération n° 12/2020 du 23 janvier 2020 compte un poste de responsable de la voirie depuis de nombreuses années. Ce poste est ouvert sur l'ensemble du cadre d'emploi des techniciens territoriaux de catégorie B.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, par son article 21, ouvre la possibilité de recruter en contrat de trois ans des agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifient, sur des postes de catégorie A, B ou C.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-décide d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de trois ans, sur le poste de responsable voirie (cadre d'emploi des techniciens territoriaux) (catégorie B), sur la base de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984,

-décide de modifier le tableau actuel des effectifs de la CCVL pour tenir compte de cette possibilité,

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020, chapitre 012.

Enfin, monsieur le président expose aux conseillers communautaires que, suite au décret du 27 février 2020 qui élargit les cadres d'emplois bénéficiaires du RIFSEEP, il est proposé de mettre à jour la délibération instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), afin d'y intégrer de nouveaux cadres d'emploi.

Il propose donc que la première partie de la délibération n° 141/2017 du 7 décembre 2017 soit modifiée comme suit :

« Sont ajoutés comme bénéficiaires du RIFSEEP, les cadres d'emplois suivants :

- Les ingénieurs territoriaux
- Les techniciens territoriaux
- Les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Les animateurs territoriaux
- Les adjoints territoriaux d'animation ».

Monsieur le président précise que les dispositions relatives à l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), au complément indemnitaire annuel (CIA), ainsi que l'ensemble des autres dispositions de la délibération n° 141/2017 du 7 décembre 2017 sont inchangées.

Après exposé, le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-décide de modifier la liste des cadres d'emplois concernés par le bénéfice du RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, adoptée par la délibération n° 141/2017 du 7 décembre 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP,

-dit que l'ensemble des autres dispositions de la délibération n° 141/2017 restent inchangées et maintenues dans leur application,

-dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2020 de la collectivité.

Questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

Monsieur le président fait état des décisions du bureau communautaire d'une part, et des décisions du président d'autre part, prises sur délégation du conseil de communauté.

A - Décisions du bureau communautaire

● **23 juillet 2020**

- Maintenance et assistance à l'utilisation de progiciels Gestion des Ressources Humaines : contrat n° 2020/08/1912 GRH à conclure avec CIRIL GROUPE SAS (2020-2025)
- Festival Inter'Val d'Automne 2020 : ordres d'édition de billetterie informatique (FranceBillet et Ticketnet)
- Festival Inter'Val d'Automne 2020 : convention de partenariat avec les associations pour la vente de billets de spectacles
- Festival Inter'Val d'Automne 2020 : attribution d'une subvention aux associations :
 - L'Araire
 - Amis de la Chapelle de Larny
 - Messimy Blues Rock
 - Association du Cinéma de Vaugneray
 - Amis de l'Orgue et du Carillon de Grézieu la Varenne
 - MJC de Vaugneray
 - Ensemble Vocal des Vallons du Lyonnais

● **10 septembre 2020**

- Marché de fourniture de signalisation verticale : marché à conclure avec SIGNAUX GIROD SA
- Petit entretien des chemins et espaces naturels publics sur le territoire de la CCVL : avenant n° 1 au marché conclu avec les BRIGADES VERTES – RIE
- Maintenance et entretien des extincteurs et du système de sécurité incendie (2 lots) : avenants n° 1 aux marchés conclus avec EUROFEU SERVICES et SARL ALISE
- Services d'impression et de reprographie (3 lots) : avenants n° 2 à conclure avec IML CAPCOLOR, GRAPHY, CIE EUROPEENNE DE PAPETERIE
- Extension et réhabilitation du Musée de la Blanchisserie de l'Ouest Lyonnais à Grézieu la Varenne – lot n° 13 « impressions graphiques » : marché à conclure avec ATELIER GILLES BAIL
- Saison culturelle du Musée Théâtre Guignol à Brindas : avenant n° 1 à conclure avec LE GRAND MANITOU
- Musée Théâtre Guignol à Brindas – régie de recettes : ajout de tarifs à la boutique
- Musée Antoine Brun à Ste Consorce – régie de recettes : ajout de tarifs à la boutique

- Centre Aquatique Intercommunal « Les Bassins de l'Aqueduc » à Mornant : contrat de location des bassins à conclure entre la COPAMO et la CCVL
- L'Archipel, Aqua-Centre du Pays de l'Arbresle à Sain Bel : contrat de location des bassins à conclure entre la CCPA et la CCVL
- Contrats de location des installations sportives aux clubs et associations (gymnase, tennis, mur d'escalade) : contrat-type
- L'InterValle : détermination de tarifs pour l'accès aux spectacles de la saison
- L'InterValle : billetterie informatique : contrats à conclure avec FranceBillet et Ticketnet

B - Décisions du président

- **24 juin 2020** : Plateforme de dématérialisation Marcoweb-Demat-AWS et externalisation de services applicatifs n° V17.10A-1966 : contrat de service à conclure avec AGYSOFT
- **22 juin 2020** : Spectacle de Jane Birkin intitulé « Birkin Gainsbourg – symphonie intime » conclu avec LES VISITEURS DU SOIR SARL : avenant n° 1 au contrat de cession des droits du spectacle
- **10 juillet 2020** : Aides économiques dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 : attribution d'une aide à :
 - L'Art Evolution – Pollionnay
 - « Histoire de » - Brindas
 - Salon Sculptif – Thurins
 - Charlotte Pierrat – Ste Consorce
 - Anouk Moncet – Messimy
 - Eurl SBMW – Messimy
 - Sarl SAGA-CITE – Ste Consorce
 - Taxi René Perrier – Grézieu la Varenne
 - Yzeron Evasion – Yzeron
 - Transports de Personnes de l'Ouest Lyonnais – Ste Consorce
 - Les Installateurs Meubles – Vaugneray
 - EstCars – Messimy
 - Le Fil à Plomb – Messimy
 - Eurl LOCA – Brindas
 - La Blonde des Flandres – Vaugneray
 - Souzy Delphine – Brindas
 - Céline Robert/Il et Natur'Elle – Messimy
 - Le Niveau – Messimy
 - L'Atelier des 3 Sœurs – Vaugneray
 - Emilie Bentot – Vaugneray
 - Annette Joly – Vaugneray
 - Maçonnerie L'hospital RetC – Yzeron
 - L'Atelier du Marbre – Brindas
 - NIG nettoyage Hamache – Vaugneray
 - Eric Gianina – AEXYO – Vaugneray
 - Electrib – Grézieu la Varenne
 - Spica Trad – Vaugneray
 - MBS – Vaugneray
 - Guth Larive – Ste Consorce
 - Sarl LIMAVI – Messimy
 - Métallerie Ville François – Messimy
- **22 juillet 2020** : Maintenance de l'installation photovoltaïque à la CCVL : contrat à conclure avec la société FAUCHE CENTRE-EST
- **22 juillet 2020** : Contrat de reprise des plastiques PEHD issus de la collecte sélective : avenant n° 1 à conclure avec la société PAPREC GROUP

- **22 juillet 2020** : Mission géotechnique pour le viaduc de l'Yzeron à Brindas : marché de services à conclure avec E.R.G. GEOTECHNIQUE
- **22 juillet 2020** : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Scratchophone Orchestra : avenant n° 1 au contrat conclu avec SASS L'IGLOO
- **22 juillet 2020** : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « The Fat Bastard Gang Band » : avenant n° 1 au contrat conclu avec ANZN
- **23 juillet 2020** : Saison culturelle à L'InterValle 2020-2021 : contrat de cession du droit de représentation du spectacle Aldebert « enfantillages, concert dessiné » à conclure avec LE MUR DU SONGE SARL
- **27 juillet 2020** : Saison culturelle à L'InterValle 2020-2021 : contrat de cession du droit de représentation du spectacle Unplugged à conclure avec W SPECTACLE SARL
- **29 juillet 2020** : Amélioration et création de voiries forestières sur le massif du Bouta sur la commune de Thurins : demande de subvention auprès de l'Union Européenne (FEADER)
- **28 juillet 2020** : Aides économiques dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 : attribution d'une aide à :
 - Mon Bistrot de Kartier - Messimy
 - SARL ALBAYDO – Thurins
 - Au Petit Varenne – Grézieu la Varenne
 - MB2J – Grézieu la Varenne
 - DEL CONCEPT - Vaugneray
 - Sarl Manuel ALMEIDA - Brindas
 - CHANTELAUVE - Grézieu la Varenne
 - Mme Aurore CHAUVIN-BEGRICHE - Pollionnay
 - EC2L - Grézieu la Varenne
 - Mme Johanne BOUQUAND - Vaugneray
 - Sarl LAURINE - Grézieu la Varenne
 - Fanny BEAU - Vaugneray
 - GIL TAXI - Grézieu la Varenne
 - LG HAIR - Vaugneray
 - Le Secret des Toiles - Vaugneray
 - RHEOPOLE - Grézieu la Varenne
 - Mme Nelly BESSEY - Brindas
 - Sarl « Les Gourman'dinent - Thurins
 - IGRAPHICS - Messimy
 - Mme Laure HATTERER - Vaugneray
 - SASU Nouvelle Vision - Vaugneray
 - FG TECH - Grézieu la Varenne
 - L'Apéro Gourmand - Vaugneray
 - Val d'Ouest Musique - Grézieu la Varenne
 - 2 CFB – L'Auberge Fleurie - Vaugneray
 - Mme Séverine PERRICHON - Grézieu la Varenne
 - SASU Joshua et Arnaud - Brindas
 - HDA & S - Messimy
 - Renaud Blanc Consulting –Ste Consorce
 - Association OM Djéliya - Vaugneray
 - Sarl BROSSARD - Messimy
 - Les Assembleurs Distribution – Pollionnay
- **28 juillet 2020** : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « The Glossy Sisters » : avenant n° 1 au contrat conclu avec ARUM MUSIC
- **28 juillet 2020** : Contrat de cession du spectacle vivant intitulé « EYM Trio » : avenant n° 1 au contrat conclu avec KOLLISION PROD

- **25 août 2020** : Aides économiques dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 : attribution d'une aide à :
 - ANEBEY - Yzeron
 - Eurl « P'tite Fouine and Co » - Grézieu la Varenne
 - TROLL - Vaugneray
 - AROME BEAUTE - Brindas
 - Ets DARGERÉ - Brindas
 - Sarl CARRET Espaces Verts – Vaugneray
 - SAS Les Copains d'Abord - Brindas
 - M. Thomas HOEGY - Thurins
 - Nathalie CORFIATIS – L'Atelier du Tissu - Messimy
 - Electricité Hervé DUVERT - Brindas
 - Garage de Brindas - Brindas
 - M. Serge PRADEL - Yzeron
 - SAGO Electricité - Brindas
 - Eurl OYA – Vues Côté Ouest - Grézieu la Varenne
 - APIDIA - Vaugneray
 - M. Christophe MORTON -Vaugneray
 - L'Atelier des Merveilles - Vaugneray
 - Groupe AE – Ste Consorce
 - JC Coiffure - Grézieu la Varenne
 - Au Petit Rapporteur - Yzeron
 - Elodie ROTH CONTAMIN - Brindas
 - Sarl NYCOLL Coiffure - Grézieu la Varenne
 - M. Monoshanti CHAKMA - Yzeron
 - Mme Alexandra LHOPITAL - Yzeron
 - Mme Maryline JOURNET -Pollionnay
 - M. Benoit SOUZY - Brindas
 - ARROYO Mareva M Création - Thurins
 - Sas Haut les Masques - Vaugneray
 - Sarl BRINDAS METAL - Brindas
 - Sarl CEDRINE - Brindas
 - AFC Salon de Coiffure Aurélie - Vaugneray
 - ARTE SINCERO - Yzeron
 - Sasu Taxi du Grand Vallon – HARBAOUI Ahmed - Vaugneray
 - Mme Céline BARATON - Thurins
 - Régis GAUDIN Electricité générale - Thurins
- **27 août 2020** : Festival Inter'Val d'Automne 2020 – soirée du 4/9/2020 : convention de coproduction simple à conclure avec le NOUVEL ORCHESTRE CONFLUENCES
- **10 septembre 2020** : Cession de droits d'exploitation du spectacle de Laura Laune : avenant n° 2 au contrat conclu avec SASU DARK SMILE PRODUCTIONS

- **SOL : élection du nouvel exécutif le 23 septembre 2020**

Monsieur le président indique que l'installation des nouveaux élus et l'élection de l'exécutif du SOL se sont déroulées le 23 septembre 2020. Monsieur Morgan GRIFFOND, maire de St Pierre la Palud, a été élu président du SOL. Quant à monsieur Jean-Marc THIMONIER, il a été élu 2^{ème} vice-président du SOL.

Le bureau du SOL compte désormais 9 membres : 1 président, 4 vice-présidents et 4 autres membres du bureau qui sont les présidents des EPCI.

Monsieur le président ajoute que le SOL va devoir finaliser deux chantiers d'envergure entamés sous le mandat précédent : la révision du SCOT qui n'a pas pu aboutir avant les élections de mars 2020 notamment en raison des divergences entre les EPCI membres du SOL et l'Etat, et le PCAET qui a été arrêté avant les élections mais qui doit être approuvé définitivement dans les prochains mois.

Monsieur Jullien indique avoir constaté, lors de la réunion d'installation du SOL à laquelle il a assisté dans le public, qu'il y avait un grand nombre de nouveaux élus. Il faudra donc faire un travail important de pédagogie auprès de ces nouveaux élus qui doivent mener une réflexion pour s'approprier les différents sujets, notamment le SCOT. Il estime qu'une formation de base sera nécessaire pour ces nouveaux élus.

Monsieur Malosse estime également qu'il sera nécessaire de présenter le SOL et ses enjeux aux élus communautaires mais également aux élus siégeant au SOL. En ce qui concerne les divergences avec les services de l'Etat, ces derniers proposent d'intervenir prochainement au cours d'une réunion organisée par le SOL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La prochaine séance plénière est fixée au jeudi 5 novembre 2020 à 18 h 30.

Vu, le secrétaire de séance
Marie-Agnès BERGER

Le Président
Daniel MALOSSE